



Liste des documents à joindre obligatoirement au formulaire de demande de logement ci-joint, dans le cadre d'une première demande ou de son renouvellement :

1/ Copie recto-verso de la pièce d'identité :

- Carte Nationale d'Identité
- Carte de Résident
- Titre de séjour en cours de validité
- Titre de séjour et son récépissé en cas de renouvellement en cours

2/ Copie des deux derniers avis d'imposition sur le revenu : 2022 sur les revenus 2021 et 2023 sur les revenus 2022.

Le dossier est à déposer au service logement, aux horaires d'ouverture au public :

- Lundi – Mercredi – Jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
- Vendredi de 8H30 à 12H

En dehors de ces horaires, vous pouvez déposer votre dossier (sous enveloppe) dans la boîte aux lettres située à l'extérieur de la mairie.